

Section 5 – Programme éducatif

Exposez le programme éducatif appliqué dans votre service de garde selon les principaux éléments suivants. Voir la fiche de référence sur les caractéristiques recherchées d'un programme éducatif à l'adresse suivante : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/developpement-reseau/ouverture-SGEE-fiche-programme-educatif.pdf>.

Cochez les cases correspondant aux éléments traités dans votre programme éducatif.	Indiquez le ou les numéros de pages qui traitent de ce sujet dans votre programme éducatif, et tout autre commentaire, au besoin. Tout commentaire en réponse à l'élément coché doit nécessairement se trouver dans la dernière version du fichier numérique (MS-Word) transmis par courriel à l'adresse mfa.ppermis@mfa.gouv.qc.ca .
Les orientations générales et les approches éducatives de votre service de garde où sont décrits, notamment :	
☐ La mission de votre service de garde	
☐ Les valeurs véhiculées par votre service de garde	
☐ Les objectifs de votre programme éducatif	
☐ L'approche ou les approches éducatives utilisées dans votre service de garde	
Le développement global de l'enfant :	
☐ L'aspect global et intégré qui caractérise le développement des jeunes enfants (y compris les poupons et les enfants de plus de 18 mois) en vue de favoriser leur réussite éducative et leur transition vers l'école	
☐ Le développement physique et moteur	
☐ Le développement social et affectif	
☐ Le développement cognitif	
☐ Le développement langagier	
☐ Les moyens (organisation de l'espace, matériel, relations du personnel éducateur avec les enfants et avec les parents) et les types d'activités utilisés dans les activités de base et les périodes de jeu pour favoriser le développement des enfants dans chacun des domaines du développement global et dans l'ensemble des domaines simultanément	
☐ Comment ces moyens et ces types d'activités reflètent les orientations générales décrites précédemment	
L'adaptation et l'intégration de l'enfant à la vie en collectivité :	
☐ Ce que veut dire « l'adaptation et l'intégration de l'enfant à la vie en collectivité »	
☐ Les moyens (organisation de l'espace, matériel, relations du personnel éducateur avec les enfants et les parents) et les types d'activités amenant l'enfant à s'adapter à la vie de son groupe d'accueil et au service de garde (autres groupes d'enfants, personnel, etc.)	
☐ Les activités amenant l'enfant à vivre des expériences significatives et enrichissantes dans le quartier (visites d'organismes culturels et de commerces, activités avec des aînés, etc.)	
☐ Les moyens pour favoriser l'accueil des parents et leur collaboration avec le service de garde	

Section 5 – Programme éducatif (suite)

Cochez les cases correspondant aux éléments traités dans votre programme éducatif.	Indiquez le ou les numéros de pages qui traitent de ce sujet dans votre programme éducatif, et tout autre commentaire, au besoin. Tout commentaire en réponse à l'élément coché doit nécessairement se trouver dans la dernière version du fichier numérique (MS-Word) transmis par courriel à l'adresse mfa.permis@mfa.gouv.qc.ca .
☐ Les moyens d'intégrer le service de garde au sein de la communauté pour favoriser le développement des enfants accueillis (participation à des tables de concertation et aux regroupements locaux soutenus par Avenir d'enfants, collaboration avec d'autres organismes dans des projets conjoints tels que ceux réalisés avec les bibliothèques municipales ou les partenariats permettant de partager ou d'utiliser des installations particulières, etc.)	
☐ Les liens entre l'adaptation et l'intégration de l'enfant à la vie en collectivité et les orientations (valeurs, objectifs, approche éducative, etc.) de votre programme éducatif	
Les saines habitudes alimentaires :	
☐ Comment assurer la qualité et la variété des aliments offerts aux enfants lors des collations et des repas servis	
☐ Comment s'assurer que les collations et les repas sont des moments agréables et éducatifs pour les enfants accueillis	
☐ Le rôle du personnel éducateur pendant les repas	
☐ Les moyens (organisation de l'espace, matériel, relations du personnel éducateur avec les enfants et avec les parents) et les types d'activités amenant l'enfant à être sensible à l'importance d'adopter de saines habitudes alimentaires	
☐ Les moyens pour sensibiliser les parents à l'importance, pour les jeunes enfants, d'adopter de saines habitudes alimentaires	
Les saines habitudes de vie :	
☐ La place accordée aux activités de motricité globale (courir, sauter, etc.) et au jeu actif (où les enfants ont l'occasion de bouger) à l'intérieur et pendant les jeux à l'extérieur	
☐ Les moyens (organisation des lieux, matériel, relations du personnel éducateur avec les enfants et avec les parents) et les types d'activités (autres que les siestes) permettant aux enfants de se détendre	
☐ La planification de l'horaire pour permettre un juste équilibre entre les activités physiquement actives et les activités de détente	
☐ Les moyens (organisation des lieux, matériel, relations du personnel éducateur avec les enfants et avec les parents) et les types d'activités amenant l'enfant à être sensible à l'importance d'adopter un mode de vie physiquement actif	
☐ Les moyens pour sensibiliser les parents à l'importance, pour les jeunes enfants, d'adopter un mode de vie physiquement actif	
☐ Les liens entre la promotion et la prévention visant l'adoption de saines habitudes alimentaires et de saines habitudes de vie par les enfants et les orientations de votre programme éducatif (valeurs, objectifs, approche éducative, etc.)	

Section 5 – Programme éducatif (suite)

Cochez les cases correspondant aux éléments traités dans votre programme éducatif.	Indiquez le ou les numéros de pages qui traitent de ce sujet dans votre programme éducatif, et tout autre commentaire, au besoin. Tout commentaire en réponse à l'élément coché doit nécessairement se trouver dans la dernière version du fichier numérique (MS-Word) transmis par courriel à l'adresse mfa.permanis@mfa.gouv.qc.ca.
D'autres éléments pertinents, notamment :	
☐ L'appropriation de votre programme éducatif par le personnel éducateur	
☐ Le partage de votre programme éducatif avec les parents des enfants accueillis	
☐ L'application de votre programme éducatif auprès de tous les groupes d'enfants	
Commentaires généraux au besoin :	

Section 6 – Règles d'organisation de la prestation des services de garde¹

Votre document sur les règles d'organisation de la prestation des services de garde doit traiter des **six règles obligatoires** (numérotées de 1 à 6) et, idéalement, aborder les sous-points suivants (liste non exhaustive) :

Cochez les cases correspondant aux règles d'organisation de la prestation des services offerts par votre service de garde.	Indiquez le ou les numéros de pages qui traitent de ce sujet dans votre programme éducatif, et tout autre commentaire, au besoin. Tout commentaire en réponse à l'élément coché doit nécessairement se trouver dans la dernière version du fichier numérique (MS-Word) transmis par courriel à l'adresse mfa.permanis@mfa.gouv.qc.ca.
1 – Les orientations générales (article 10, paragraphe 14 du Règlement*), qui exposent notamment :	
☐ La mission de votre service de garde	
☐ Les valeurs véhiculées par votre service de garde	
☐ Les objectifs poursuivis par votre service de garde	
☐ Les caractéristiques du territoire à couvrir	
☐ L'offre de services de garde (fréquentation à temps plein, à temps partiel, etc.)	
2 – La politique d'admission des enfants (article 10, paragraphe 14 du Règlement*), qui détermine :	
☐ L'ordre d'admission et les priorités accordées	
☐ Les conditions d'admission d'un enfant	
☐ L'intégration des enfants handicapés	

¹ Voir la fiche de référence des renseignements sur les règles d'organisation de la prestation des services de garde à l'adresse suivante : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/developpement-reseau/ouverture-SGEE-fiche-regles-organisation.pdf>.

Ministère de la Famille

FO-1805 (04-2025)

Page 7 de 12